

Généalogie des animaux—Loi

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, je ne désire pas retarder le débat, mais je voudrais profiter de l'occasion pour remercier les membres du comité. En tant que président, j'ai eu plaisir à travailler avec les deux représentants de l'opposition et les membres de notre parti. Ils ont été très objectifs. Nous avons reçu des instances d'un grand nombre d'organismes, et je pense que nous sommes parvenus à une conclusion qui satisfera tout le monde.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Clark (Brandon—Souris) est adopté.)

L'hon. Harvie Andre (au nom du ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi C-67, concernant les associations responsables de la généalogie des animaux, soit adopté tel que modifié.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Andre (au nom du ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je veux simplement ajouter mes remerciements à ceux déjà exprimés par le président du comité et député de Bow River (M. Taylor), et répéter ce que j'ai dit tout à l'heure.

Il règne parfois dans le grand public et peut-être même parmi les députés un certain scepticisme quant à l'utilité du processus parlementaire et, très franchement, quant au rôle des députés de l'arrière-ban dans ce processus. Ceux qui ont pu suivre le projet de loi C-67 tout au long des audiences du comité législatif ont dû être rassurés de constater que, comme c'est presque toujours le cas, il s'en dégageait très peu de parti-sannerie. Cela m'a beaucoup plu, parce cela prouve nettement que tous les députés s'intéressent vraiment à la prospérité du secteur agricole. Cela ressort presque chaque fois qu'une question intéressant l'agriculture est soumise à la Chambre, en particulier à l'étape du comité.

La façon dont les amendements ont été proposés, étudiés et apportés prouve certes l'utilité des audiences publiques. Elle prouve aussi à quel point il est utile d'entendre des témoignages; bref, cela fait ressortir l'importance du travail du comité.

J'admets que le projet de loi a demandé un examen peut-être plus approfondi qu'on ne l'aurait souhaité, mais tant pis. Je crois que le comité a assumé son rôle de façon très louable.

Et en disant cela, je songe à tous les membres du comité, quel que soit le parti auquel ils appartiennent. Au nom du gouvernement, je tiens à les remercier pour leur excellent travail.

[Français]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, mes commentaires seront brefs. Tout simplement, je voudrais rejoindre ceux du secrétaire parlementaire

au ministre ainsi que les commentaires du président du Comité législatif concernant le projet de loi C-67 et remercier tous mes collègues de la Chambre qui ont agi avec toute la coopération qui s'impose afin d'obtenir ce qui est un projet de loi substantiellement meilleur pour la communauté agricole.

La nouvelle loi, la Loi concernant les associations responsables de la généalogie des animaux, qui sera adoptée en troisième lecture, je crois, dans quelques minutes, par cette Chambre, nous apportera enfin des modifications qui sont attendues depuis longtemps, et je pense que le moins que l'on puisse dire, ces modifications feront une nouvelle loi qui sera beaucoup plus moderne.

[Traduction]

Le projet de loi à l'étude, qui vise à réglementer les activités des associations d'éleveurs, sera de loin supérieur à la loi actuelle. Nous savons qu'il s'imposait de remanier cette loi qui est en vigueur depuis de nombreuses années. En fait, nous avons appris qu'elle n'avait pas été modifiée depuis 1952. De toute évidence, il s'imposait d'y apporter des modifications.

Bon nombre des espèces visées et bon nombre des aspects intéressants leur élevage de nos jours n'existaient même pas à l'époque où la loi a été modifiée pour la dernière fois. De toute évidence, il s'imposait de la remanier, autant qu'il s'impose de temps à autre de remettre à jour la Loi sur les langues officielles.

A mon avis, l'amendement proposé aujourd'hui améliore le projet de loi. Je sais cependant que certains groupes souhaitaient par ailleurs la suppression d'un certain article, ce qu'a d'ailleurs proposé le secrétaire parlementaire. Comme d'habitude, la Chambre ne pourra plaire à tous les groupes, surtout lorsque deux groupes affichent des points de vue opposés sur la même question. Le projet de loi à l'étude et les modifications qui y sont proposées sont passablement supérieurs aux dispositions qui existaient auparavant et je suis persuadé que la Chambre voudra les adopter rapidement cet après-midi.

J'espère que la mesure aura très bientôt force de loi, et qu'elle recevra la sanction royale et sera proclamée aussitôt que l'autre endroit l'aura étudiée, avec célérité, c'est du moins ce que je souhaite.

L'industrie souhaitait une nouvelle loi. Nous avons obtenu la collaboration non seulement de tous les députés, comme le président très compétent du comité et moi-même l'avons déjà fait valoir, mais celle également du secrétaire parlementaire, du ministère et de plusieurs groupes de personnes représentant les associations d'éleveurs.

J'ai déjà dit ne pas avoir personnellement siégé au comité chargé de cette mesure, même si j'ai assisté à trois séances en l'absence du député d'Algoma (M. Foster). Si j'ai bonne mémoire, nous nous sommes tous deux présentés à la première séance de ce comité pour bien montrer que cette question, et l'agriculture en général, bien sûr, nous tenaient beaucoup à cœur.

Cela dit, je rappelle que mes collègues du caucus libéral et moi-même sommes en faveur de cette mesure.